



Prêt logement locatif - Logement ascendant en situation précaire

Par Sabine

Bonjour,

Il y a un an, mon mari et moi avons contracté un prêt pour l'achat d'un logement dans le but de le louer. Le futur loyer faisait donc partie des conditions de financement du prêt.

Sauf que ma mère s'est retrouvée dans une situation précaire et sans logement. On l'a donc hébergé dans l'appartement en question.

A la date anniversaire du prêt la banque nous a demandé de lui soumettre le bail qui prouve qu'on a respecté les conditions d'obtention du prêt donc sa location.

Que risque t-on si on leur dit la vérité ? sachant que depuis un an nos revenus ont augmentés et couvrent le prêt sans avoir à le louer ? est ce que l'offre de prêt initiale serait nulle ?

Cordialement,